



Ecole Elémentaire  
Rue de l'Aire  
83580 GASSIN

tél : 04 94 56 10 61

fax : 04 94 56 61 19

## Procès verbal du Conseil d'école du 18 novembre 2021

Durée : La séance débute à 17 h 15

### Présents :

Représentantes de la Commune :

Madame VARINOT Adjointe chargée des affaires scolaires

Délégué Départemental de l'Education Nationale :

Etat néant

Représentantes des parents d'élèves :

CP : M. GONZALEZ Sylvain

CE1 : Mme PERRON Delphine

CP/CE1 : Mme BARBIER Sarah

CE2/CM1 : Mme JOUVENT Diane

CM1/CM2 : Mme MASSE Cécile

CM2 : Mme VAN STRAATEN Aniana

Enseignants :

Mesdames MULLER, BENARD, VEDELAGO et VAUBOURZEIX

Messieurs PATEJ, YVED et BASTIE

RASED : Mme PAYAN et Psychologue : Mme DELCIOTTO


Absents excusés:


Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Madame le Maire.

### Ordre du jour :

 *Représentants des parents d'élèves 2021/2022*

 *Rentrée 2021/2022 : effectifs, répartition.*

 *Règlement intérieur*


 *Goûters*

 *Travaux et E.N.T.*

 *Sécurité : exercice incendie et PPMS*

 *Classes transplantées mars 2022*

 *Projets et sorties*

 *Questions des parents*

**Préambule** : Présentation de l'équipe du RASED et de leur travail au sein de l'école.  
Explication de leur rôle et de leurs missions auprès des élèves et auprès de l'équipe enseignante.

## **1. Représentants des parents d'élèves 2020-2021**

Présentation du nouveau comité des représentants des parents d'élèves élus le 8 octobre 2021, avec 164 votants (74% de participation), 30 bulletins nuls ou blancs et donc 134 suffrages exprimés pour ces 13 parents qui seront répartis avec 6 titulaires (nous avons la chance cette année d'avoir un parent par classe, merci à eux)

### Titulaires

### Suppléant(e)s

CP : M. GONZALEZ Sylvain

Mme CHAMPCLAUX Cindy Mme CHATELLIER Sophie

CE1 : Mme PERRON Delphine

M. BOMAS Jonathan Mme BONNAUD Stéphanie

CP/CE1 : Mme BARBIER Sarah

Mme MONTEIRO Vanessa

CE2/CM1 : Mme JOUVENT Diane

CM1/CM2 : Mme MASSE Cécile

Mme SERIEYE Morgane

Mme DUCROT Cyrielle

CM2 : Mme VAN STRAATEN Aniana

Je remercie les parents qui se sont portés volontaires pour ces élections.

Je vous fais part d'une demande de maman d'élève, qui voudrait savoir si vous pouvez renouveler l'action de l'an passé en laissant les adresses mails des représentants afin de pouvoir communiquer avec eux. (Possibilité de l'afficher avec la liste à l'entrée de l'école).

## **2. Rentrée scolaire 2021-2022 : effectifs, répartitions.**

Le Directeur présente les nouveaux visages de l'équipe enseignante : de nombreux changements depuis la rentrée des classes mais une équipe soudée et solidaire : pour le CP/CE1 Mme BENARD a pris ses fonctions avant les vacances d'octobre, Mme MULLER est en poste pour la classe de ce2/cm1, Mme VEDELAGO remplace Mme BLAY sur le cm1/cm2, Mme VAUBOURZEIX sur le poste de TS pour la classe de cm2 (lundi à l'école). Monsieur YVED remplacera Mme LAMBERTS sur la classe de ce1.  
Pour le reste des classes, l'équipe reste la même, M.PATEJ au CP et M.BASTIE au CM2.

○ Les élèves de l'école se répartissent ainsi par niveau. En comptabilisant les élèves qui ont été radiés mais qui reviendront au cours de l'année scolaire.

Moyenne de **21 élèves/classe**

niveaux	nb d'élèves
CP	26
CE1	34
CE2	17
CM1	22
CM2	28
TOTAL	127

- L'organisation pédagogique des classes pour l'année scolaire 2021-2022 est la suivante :

niveaux	nb d'élèves
CP	21
CP/CE1	17 (5+12)
CE1	22
CE2/CM1	22 (17+5)
CM1/CM2	21 (17+4)
CM2	24
TOTAL	127

Nous sommes dans l'attente de 4 nouvelles inscriptions : 1 élève en CP, 2 élèves de CE2 et 1 élève de cm2.

En ce qui concerne les APC, qui se déroulent, cette année, les lundis soirs de 16h30 à 17h30 dans les classes, les enseignants ont fait passer une autorisation générale pour l'année et préviennent les familles des enfants concernés par ce dispositif la semaine avant les vacances pour une période (de vacances à vacances). Le Directeur tient à rappeler qu'il n'y aura ni bus ni périscolaire pour les élèves qui restent aux APC, les parents doivent venir les chercher à 17h30.

### **3. Gouters :**

#### **Article 5**

#### **Les collations**

Les goûters, lors des récréations, sont tolérés s'il s'agit de fruits, compotes ou de gâteaux secs et si les élèves respectent l'environnement en jetant leurs emballages dans les poubelles prévues à cet effet. Les bonbons, sucettes et autres produits salés ou sucrés (chips...) sont formellement interdits.

Avant de procéder au vote et à la lecture du règlement intérieur, je souhaiterais que nous discutions et échangeons sur cet article 5 et sur les collations.

En effet, les élèves de l'école maternelle et les élèves du collège de Gassin n'ont pas de collations pendant les récréations. Il s'est créé au fil du temps un besoin non essentiel de goûter durant les récréations de l'école élémentaire. De ce fait, nous avons remarqué avec les services techniques (entretien des poubelles et nettoyage de la cour) un remplissage excessif des poubelles et de plus en plus de débris au sol. En relation avec les services de restauration, nous avons constaté que les élèves mangent de moins en moins durant la pause déjeuner et gaspillent allégrement la nourriture. Nous nous posons donc la question de la nécessité de ce goûter.

Si un enfant petit déjeune trop tôt le matin ou pas du tout, il faudra rappeler l'importance du petit déjeuner dans la journée du jeune enfant, nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il puisse manger un gâteau ou autre en arrivant à 8h50 avant de rentrer en classe afin de tenir jusqu'à 12h00.

Nous proposons donc de modifier cet article 5 en ce sens.

### **4. Règlement intérieur**

Nous allons maintenant passer à la lecture du règlement intérieur de l'école avec la modification de l'article 5.

Procédons au vote : Qui est pour ? 13 Qui s'abstient ? 0

Qui est contre ? 0

Nous rajoutons, la présentation de la charte de la Laïcité à l'école, qui vous a été distribuée en début d'année dans le cahier de liaison.

### **5. Travaux et ENT :**

Le Directeur, l'équipe enseignante et les élèves de l'école remercient la Municipalité et l'ensemble des services techniques pour les travaux effectués pendant les vacances d'été afin de nous

permettre de travailler et d'apprendre dans les meilleures conditions mais également pour les différentes interventions réalisées pendant la période de classe afin de répondre le plus rapidement possible à nos demandes et besoins.

Mais nous tenons à remercier aussi l'ensemble des agents et élus de la commune avec lesquels nous travaillons au quotidien à l'année, pour leur réactivité, leur écoute et leur soutien.

Durant les vacances d'octobre, l'école a été équipée en matériel informatique. En effet, grâce à la Municipalité et une subvention de l'état, toutes les classes ont un vidéoprojecteur interactif et un ordinateur, le tout relié en réseau. Mais également l'investissement dans Environnement Numérique de Travail qui s'appelle OZE, pour lequel vous aurez très prochainement vos codes d'accès afin de faciliter les échanges avec l'école.

## **6. Sécurité : exercice incendie et PPMS**

Le Directeur rappelle que dans le cadre du DUER, le registre « danger grave et imminent » est à la disposition des personnes autorisées à pénétrer dans l'école, quelles que soient leurs fonctions.

Le 1er exercice d'évacuation incendie a été effectué le lundi 8 novembre. (Évacuation de toutes les personnes présentes en moins de 3 minutes).

Un exercice du PPMS a été effectué depuis la rentrée : le jeudi 21 octobre contre le nuage toxique.

Tout s'est bien déroulé et les réponses enseignants/élèves aux consignes données sont réactives. Le plan de confinement est revu chaque année car nous devons être capables de réagir à trois problèmes majeurs : le risque toxique, le feu de forêt et le risque intrusion/attentat.

Nous allons effectuer un exercice grandeur nature avant les vacances de décembre sur le plan intrusion/attentat en utilisant le système installé à l'école (en lien avec le chef de la police Municipale de Gassin et responsable du dossier en mairie) et le Directeur sollicitera la présence de la Gendarmerie (qui répond présente chaque année). Nous effectuerons un exercice par risque au cours de l'année.

Le Directeur tient à prendre quelques minutes pour parler de la sécurité au sein de l'école et plus particulièrement des conflits entre élèves. Nous avons constaté une forte baisse des histoires entre élèves depuis la mise en place des récréations séparées (un groupe CP et CE1 puis un groupe CE2, CM1, CM2).

## **7. Classes transplantées mars 2022 :**

Comme annoncé lors du dernier conseil d'école et en lien avec le projet d'école en cours, les enseignants de l'école élémentaire souhaitent permettre à chaque élève de l'école d'avoir la chance de vivre l'expérience d'une classe transplantée pendant sa scolarité.

Cette année, un dossier sera déposé d'ici peu pour que les classes de Mme Vedelago, Mme Muller et M. Bastie finalisent un projet classe montagnarde la semaine du 6 au 11 mars 2022. Les parents ont été réunis par classe et nous les solliciteront rapidement afin de finaliser certaines démarches.

Hélas, avec la crise sanitaire que nous traversons et le renforcement du plan VIGIPIRATE, nous ne sommes absolument pas certains de pouvoir réaliser ce projet. Actuellement, nous avons de grandes chances de pouvoir le mener à bien.

L'ensemble des élèves et des enseignants remercient vivement le Conseil Municipal et Mme le Maire d'avoir accordé une participation conséquente à ce projet. Cette participation Municipale

permettra de réduire considérablement le coût par famille.

## **8. Projets et sorties :**

Le directeur remercie la Municipalité pour sa contribution à la réalisation des projets à venir, notamment sur le plan pécuniaire.

### **A. Les projets pédagogiques de classe :**

#### **I. Projets à venir et en cours :**

- **Cinéma de Noël :**

Afin de limiter les brassages entre élèves, nous ne projeterons pas de film dans la salle Espelidou cette année. Nous utiliserons les vidéos projecteurs des classes afin de passer un moment convivial par classe durant la journée du vendredi 17 décembre.

- **Activité voile :**

La classe de CM2 de M.BASTIE souhaite renouveler sa session voile, pour le mois de juin dans la mesure du possible, si les conditions matérielles et sanitaires mises en place à l'école de voile le permettent. Les élèves retourneront à l'école de Voile de la Moune à Gassin.

- **Activité aquatique :**

La classe de CE1 de Mme LAMBERTS poursuit actuellement son cycle natation et ce jusqu'au 30 novembre 2021.

Ce sont ensuite les classes de CP/CE1 de Mme BENARD et de CM1/CM2 de Mme Vedelago qui enchaîneront de décembre à mars 2022.

Je remercie la municipalité pour le financement des bus et de l'activité.

- **Activité escalade et grimpe :**

Cette activité était prévue mais a été annulée afin de privilégier la classe transplantée.

- **Permis piéton :**

Les élèves de Ce2 et peut-être les élèves de cm2 (qui ne l'ont pas fait à cause de la pandémie) tenteront de passer le permis piéton, nous ferons la demande auprès de la gendarmerie le plus rapidement possible.

- **Permis internet :**

Une demande auprès de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de Bandol devrait être déposée pour savoir si nous pouvons renouveler leur intervention pour tous les élèves de cm2

- **Les projets artistiques :**

- tous les élèves de l'école participeront cette année au projet musique de chant chorale. Nous avons débuté depuis septembre avec les élèves de ce2 jusqu'au cm2 et à partir du mois de février ce seront les élèves du cp et du ce1 qui seront au travail avec l'intervenante. Le travail en musique pour les plus grands se poursuivra en classe avec les enseignants.

Nous espérons pouvoir présenter un spectacle ou à minima une production.

- **Intervention sur le devoir de mémoire :**

Nous comptons sur la participation des élèves aux différentes cérémonies commémoratives (11 novembre et 8 mai).

- **Liaison GS/CP :**

-Echanges entre enseignants sur les évaluations CP, récupération du cahier de culture de la maternelle pour le poursuivre à l'école élémentaire.

- **Défis mathématiques :**

Les élèves participeront au concours kangourou des mathématiques 2022 ou réfléchiront en classe sur les énigmes du concours koala qui se dérouleront le jeudi 17 mars 2022.

## **9. Questions diverses :**

Avant que la parole soit laissée aux différents membres du conseil, je n'ai pas eu de retours de parents.

La parole est laissée aux différents membres du conseil :

Le directeur remercie la Municipalité et ses employés pour leur efficacité et leur disponibilité en ce qui concerne l'école.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h00.**

Le secrétaire :



Le président :

M. BASTIE

~~Ecole Élémentaire  
8, rue de l'Aire  
87 240 AIGLON  
Tél. 04 94 56 10 61  
Fax : 04 94 56 61 19~~